



## Assemblée générale

Distr. générale  
5 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Assemblée générale

#### Cinquante-neuvième session

Point 45 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus  
des grandes conférences et réunions au sommet organisées  
par les Nations Unies dans les domaines économique  
et social et dans les domaines connexes**

### **Lettre datée du 4 octobre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la Déclaration du Yangzi, adoptée par le Forum international sur la population et le développement, tenue à Wuhan (Chine) du 7 au 9 septembre 2004.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent  
de la République populaire de Chine  
(*Signé*) **Wang** Guangya

**Annexe à la lettre datée du 4 octobre 2004, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République populaire de Chine**

**Déclaration du Yangzi**

**Forum international sur la population et le développement :  
mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence  
internationale sur la population et le développement (CIPD)  
et des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

**Wuhan, Chine 7-9 septembre 2004**

« Nous, membres d'une alliance de pays en développement, Partenaires dans le domaine de la population et du développement, qui comprend plus de la moitié de la population de la planète et un cinquième de sa superficie et de nombreux autres pays en développement, avons participé au Forum international sur la population et le développement de 2004. La réunion a eu lieu au bord du fleuve Yangzi, où la splendide civilisation chinoise et sa culture sont nées, pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans nos pays à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD qui coïncide avec celui de Partenaires dans le domaine de la population et du développement. Après trois jours de débats, nous adoptons la présente Déclaration dans un esprit de "paix, coopération et développement". Nous nous engageons à honorer, promouvoir, respecter et mettre en œuvre cette déclaration pour un développement durable et pour le bien de la civilisation humaine.

*Nous les participants :*

*Apprécions* les réalisations accomplies par l'alliance pour élever la Coopération Sud-Sud en renforçant les capacités individuelles et institutionnelles en matière de leadership stratégique, dialogue politique et gestion des programmes de population, de santé de la reproduction et de développement;

*Notons avec satisfaction* la reconnaissance internationale de nos efforts, récompensés par l'octroi à l'alliance du statut d'observateur permanent par la résolution 57/29 de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002, ainsi que la reconnaissance spécifique de Partenaires par la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans la déclaration figurant au paragraphe 88 de l'examen quinquennal de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) de 1999 relative à la coopération Sud-Sud;

**I**

1. *Soulignons* le besoin pour les gouvernements et pour la communauté internationale de démontrer une volonté politique ferme et un engagement fort afin de réaliser complètement le potentiel de la coopération Sud-Sud, pour faire entendre la voix des plus vulnérables, y compris ceux vivant dans les pays les moins avancés

qui souffrent d'une croissance démographique élevée et de niveaux extrêmes de pauvreté persistante;

2. *Réaffirmons* notre ferme engagement vis-à-vis des principes, objectifs et actions contenus dans le Programme d'action de la CIPD en tant que directions stratégiques pour atteindre les OMD;

3. *Invitons* la communauté internationale, particulièrement les pays de l'OCDE et les institutions financières internationales, à placer les questions de population et de santé de la reproduction au premier plan de l'ordre du jour international pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD pour atteindre ultimement les OMD;

4. *Invitons également* la communauté internationale à soutenir le FNUAP et les autres organisations des Nations Unies impliquées dans les questions de population et de développement afin qu'elles consentent une plus grande aide aux pays en développement pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et des OMD;

## II

1. *Notons avec préoccupation* que :

i. Le nombre de gens vivant avec moins d'un dollar par jour dans le monde a doublé pour atteindre 2,2 milliards durant la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle alors que le revenu total mondial a augmenté de 2,5 % dans la même période; et 10 % (300 millions) de la population de l'alliance vit avec moins d'un dollar par jour;

ii. L'accès aux services de qualité en matière de santé de la reproduction, en particulier la planification familiale, est encore très limité dans la majorité des pays membres avec un degré élevé de besoins non satisfaits, entraînant des grossesses non désirées, un taux de fécondité élevé et des avortements à risque;

iii. La mortalité maternelle, la mortalité infantile et celle des enfants de moins de 5 ans représentent le plus gros fardeau et une menace pour les femmes et les enfants, et 55 % de tous les décès maternels dans le monde ont lieu dans les pays de l'alliance et pourraient être aisément prévenus;

iv. Les pays de l'alliance contribuent pour 50 % au fardeau mondial du VIH/sida avec une baisse de l'espérance de vie et de la productivité économique; la plupart des infections nouvelles de VIH sont en rapport avec des services de santé de la reproduction inadéquats;

v. Dans le monde, 1,2 milliard d'adolescents âgés de 10 à 24 ans entrent dans l'âge adulte, ce qui crée une immense pression sur les besoins en matière de services, informations et produits de santé relatifs à la santé sexuelle et la santé de la reproduction des adolescents;

vi. L'inégalité et l'absence d'équité entre les sexes prévaut dans les pays de l'alliance et se caractérisent par le fait que la majorité des femmes, particulièrement les pauvres, n'ont aucun accès à l'éducation, à des soins de santé adéquats, à un emploi rémunéré et à des systèmes de sécurité sociale;

vii. L'analphabétisme prévaut dans au moins 50 % des pays membres où 115 millions d'enfants ne sont pas inscrits à l'école primaire, dont 57 % sont des filles;

viii. Plusieurs pays en voie de développement sont déjà confrontés au problème du vieillissement de la population, et à l'échelle mondiale, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus passera de 600 millions à presque 2 milliards, et leur proportion doublera de 10 à 21 % d'ici à 2050. L'augmentation sera plus forte et plus rapide dans les pays en développement;

2. *Sommes pleinement conscients* que les défis énoncés ci-dessus ne peuvent être relevés et que des solutions durables ne peuvent être apportées que si, nous, membres de l'alliance des pays en développement, œuvrons ensemble pour développer une perspective axée sur l'aspect humain et une bonne gouvernance;

3. *Invitons* les gouvernements et les agences internationales à prendre toutes les mesures nécessaires pour une intégration complète des programmes de santé sexuelle et reproductive et des programmes de lutte contre le VIH/sida, en particulier les mesures qui visent à empêcher la propagation des infections à VIH;

4. *Invitons* les gouvernements membres des Nations Unies et la communauté internationale à accorder l'importance requise à la relation intégrale entre la santé de la reproduction et la lutte contre la pauvreté dans le contexte des OMD+5 en 2005;

5. *Encourageons* l'examen des politiques et programmes nécessaires pour améliorer les possibilités pour les femmes d'avoir un gagne-pain assuré et un accès à des ressources économiques, réduire le fardeau de leurs pénibles tâches domestiques, retirer les obstacles en matière de législation à la participation des femmes à la vie publique, développer la sensibilisation sociale par le biais de programmes d'éducation et de communication de masse efficaces; adopter des réformes pour éliminer toutes les formes d'exploitation, d'abus, de harcèlement et de violence contre les femmes; veiller à ce que les politiques et pratiques personnelles soient en conformité avec le principe d'une représentation équitable des deux sexes, particulièrement au niveau des postes de direction et de responsabilité et éliminer les disparités basées sur le sexe en matière de revenu, et ce dans tous les programmes incluant ceux de la population et du développement. De même, un environnement qui facilite la responsabilité des hommes en matière de santé sexuelle et reproductive devrait être stimulé. En outre, il devrait être tenu compte de la question du vieillissement en créant un environnement adéquat pour les personnes âgées actives;

6. *Nous nous engageons* à faire usage des meilleures pratiques existantes et partager au sein des pays en développement les ressources, entre autres, les produits de santé de la reproduction, permettant des politiques, des programmes et des services de santé efficaces, afin d'améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants;

7. *Sommes résolu* à revoir et harmoniser les politiques, législations, programmes et services qui limitent l'accès des adolescents et des jeunes à l'information et à des soins complets et à les impliquer dans la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des textes et règlements s'adressant aux jeunes. Nous sommes également résolu à encourager les jeunes à diriger, planifier, concevoir, mettre en œuvre, assurer le suivi et évaluer les programmes destinés aux jeunes en partenariat avec les adultes;

8. *Recommandons vivement* à tous les gouvernements et autres organisations concernées, incluant les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les ONG, la société civile et le secteur privé, de poursuivre les efforts à tous les niveaux, y compris le renforcement des partenariats, afin d'intensifier la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et des OMD;

### III

1. *Notons avec préoccupation* que :

i. Les objectifs budgétaires pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD fixés en 1994 étaient de 17 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2000 et 18,5 milliards de dollars d'ici à 2005, dont deux tiers du budget devait provenir des pays en développement et un tiers des pays développés; alors qu'à la fin de l'année 2003, les pays en développement avaient atteint 92 % de l'objectif, les pays développés n'étaient qu'à 50 % de l'objectif;

ii. Pour atteindre certains objectifs clefs fixés dans la Déclaration du Millénaire, particulièrement l'éradication de la pauvreté, il faut obtenir un investissement annuel de 66 milliards de dollars d'ici à 2007, ce qui signifie que les pays en développement devraient accroître leurs dépenses budgétaires de santé à concurrence de 1 % du PNB d'ici à 2007 et de 2 % jusqu'à 2015 (35 milliards et 63 milliards de dollars respectivement), ce qui est hors des moyens de la plupart des pays en développement;

iii. En 2003, le monde ne peut assurer le versement de 65 milliards de dollars pour réduire la pauvreté ou de 5 milliards de dollars pour améliorer la santé de la reproduction, dont la planification familiale et la prévention du VIH/sida, face à de nouveaux problèmes internationaux tels que la sécurité qui coûte actuellement 900 milliards de dollars par an;

2. *Invitons* les pays développés à augmenter leur aide publique au développement (APD) conformément au consensus établi à l'échelle internationale, qui est de 0,7 % du PNB des pays de l'OCDE et qui générerait 200 milliards de dollars des États-Unis. Une somme plus que suffisante pour combler le fossé financier qui empêche les pays d'atteindre les objectifs fixés lors de la CIPD et lors du Sommet du Millénaire;

3. *Reconnaissons* que le Programme d'action de la CIPD ainsi que les OMD sont compréhensifs, intègrent la dimension humaine et représentent des directions stratégiques pour le développement socioéconomique, la prévention du VIH/sida, la santé de la mère et de l'enfant et l'éducation pour tous, avec une attention particulière aux thématiques horizontales telles l'habilitation de la femme, l'équité et l'égalité des sexes incluant l'éducation des petites filles et la participation de la femme en tant que force de travail;

4. *Nous nous engageons fortement* à promouvoir, exécuter et assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente déclaration du Yangzi, laquelle contribuera immensément à atteindre les objectifs de la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement particulièrement dans les pays à revenu faible et les moins développés ».